



Renoncement temporaire sur vente de la maison

Par **CODY94**, le **02/10/2013** à **10:30**

Bonjour

Nous sommes 5 enfants, mon père est décédé il y a bien longtemps, et ma mere est toujours resté dans la maison familiale. Aujourd'hui atteinte d'alzheimer nous devons la placer dans un établissement spécialisé. Nous souhaitons donc vendre ces bien immobiliers afin de couvrir les frais de ce placement.

Evidement au moment de la vente des biens, une part de cette vente nous reviens légalement. Nous avons tous convenu verbalement de renoncer à cette part afin de financé les frais de l'établissement d'accueil.

Seulement je voudrais être certain qu'au moment de la vente personne ne reviennes en arriere et ne réclame sa part. Quelle peut etre la démarche administrative afin de garantir que la totalité des ventes reviennent à ma mere pour financer ces besoins jusqu'a son décé, ou la chacun pourra bénéficié de sa part d'héritage?

Merci